

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-1032						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la convention d'aide financière relative à la mise en oeuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-03-06 Date CM souhaitée : 2024-03-12								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="73 693 1547 787"> <thead> <tr> <th data-bbox="73 693 211 725"><u>Date</u></th> <th data-bbox="259 693 487 725"><u>No résolution</u></th> <th data-bbox="544 693 609 725"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="73 725 211 758">2023-10-03</td> <td data-bbox="259 725 487 758">CM-20231003-937</td> <td data-bbox="544 725 1547 787">DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS - VOLET 1</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="73 806 170 838"><u>Résumé</u></p> <p data-bbox="73 838 1547 1021">ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20220803-2531, le comité exécutif autorisait le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du programme d'appui aux collectivités et à négocier les termes d'une entente sectorielle avec différents partenaires, dont le MIFI et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et à utiliser les sommes issues du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, afin de financer la contribution municipale à cette entente;</p> <p data-bbox="73 1053 1547 1115">ATTENDU QUE le MIFI nous informe que la résolution autorisant le dépôt de ladite demande d'aide financière doit être datée de moins de 12 mois;</p> <p data-bbox="73 1147 1547 1236">ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20230808-764, le conseil municipal a adopté le Plan d'action du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle 2023-2028 et qu'une nouvelle résolution est requise pour le dépôt de ladite demande au MIFI;</p> <p data-bbox="73 1268 544 1300">sur recommandation du comité exécutif,</p> <p data-bbox="73 1333 722 1392">IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p data-bbox="73 1424 341 1456">et résolu à l'unanimité:</p> <p data-bbox="73 1489 1547 1577">d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du programme d'appui aux collectivités, volet 1, au montant de 1 500 000 \$, pour la période couvrant le 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026;</p> <p data-bbox="73 1610 1547 1671">d'autoriser ledit service à financer la contribution municipale à cette entente équivalent à 1 500 000 \$, soit 50 % du montage financier global en services.</p> <p data-bbox="418 1704 527 1736" style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p data-bbox="73 1736 267 1768">(SD-2023-4332)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-10-03	CM-20231003-937	DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS - VOLET 1
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-10-03	CM-20231003-937	DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS - VOLET 1						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p data-bbox="110 1849 1547 1970">Le comité exécutif de la Ville de Laval a autorisé le 3 octobre 2023 le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer une demande de subvention auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Cette demande de subvention fait suite à l'appel de projets du MIFI destiné aux municipalités dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités.</p> <p data-bbox="110 2002 1547 2064">La présente convention servira de levier financier à la mise en oeuvre du Plan d'action régional en matière d'immigration, de diversité culturelle et d'inclusion en lien avec le Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle.</p> <p data-bbox="110 2096 1547 2158">Suivant le dépôt de la demande d'aide financière, le MIFI a soumis une convention à la Ville pour signature. Celle-ci prend effet le 1er janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2026.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS ASPECTS FINANCIERS Les contributions financières se déclinent comme suit : 1 500 000 \$ du MIFI qui sera versé à la Ville de Laval. Les versements seront de 500 000 \$ en 2024, en 2025 et en 2026. 1 500 000 \$ de la Ville de Laval à titre de contribution en services à même les ressources permanentes.								

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-1032
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver la convention d'aide financière relative à la mise en oeuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles à intervenir entre la Ville de Laval et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière-adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		